

[En application du Code de l'éducation – articles D 613-38 à D 613-50]

Attention : ce dossier de VAPP doit être constitué en plus du dossier de candidature à la formation que vous souhaitez intégrer (consultez les modalités de dépôt présentées dans la partie X du dossier), **et seulement si vous n'avez pas le titre requis pour ce niveau de formation (cf. partie IX).**

EN VUE D'INTEGRER LA FORMATION DIPLOMANTE :

Mention :

Parcours :

(Indiquez l'intitulé exact de la formation que vous souhaitez intégrer)

L'année de la formation visée :

(Licence 2^{ème} et 3^{ème} année, BUT 2^{ème} et 3^{ème} année, Licence professionnelle, Master 2^e année, Doctorat, formations organisées par Médiat Rhône-Alpes)

Composante/UFR :

I - ETAT CIVIL

Mme M

Nom : Nom (d'épouse) :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville : Pays :

Email :

Tél. fixe : Tél. portable : Tél. professionnel :

II - VOTRE SITUATION AU MOMENT DE LA DEMANDE

En situation d'emploi

Quotité de travail

CDI/CDD

Agent de la fonction publique

Temps plein

Intérim

Autre

Temps partiel

Indépendant

En recherche d'emploi

Inscrit à Pôle emploi : non oui, depuis le :

Catégorie socio-professionnelle

Ouvrier Employé Profession intermédiaire Cadre Autre (actif non salarié)

Autre situation (congé parental, retraite, disponibilité...) :

III – INFORMATION PREALABLE

Avez-vous déjà été informé(e) sur les procédures de validation des acquis ?

oui non

Si oui, par quel(s) organisme(s) ?

Comment avez-vous connu notre établissement ?

IV – NIVEAU DE FORMATION

Le diplôme le plus élevé possédé à l'entrée en formation (joindre une copie du diplôme ou de la certification) :

Aucun Niveau 3 (CAP, BEP) Niveau 4 (Bac) Niveau 5 (BAC+2) Niveau 6 (Bac +3) Niveau 7 (Bac +5)

En quelle année : _____

V – EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Décrivez vos différentes expériences (professionnelles, bénévoles, associatives, électives...) en précisant les dates et la durée, les fonctions exercées, le niveau de responsabilité, les compétences acquises (cf. exemple). Commencez par les formations les plus récentes (ordre chronologique inversé).

Faites ressortir en gras les expériences en lien avec la formation que vous souhaitez suivre.

1. EXPERIENCES SALARIEES

Emploi occupé	Entreprise (ou autre structure) Lieu	Principales missions Activités Responsabilités exercées	Temps de travail	Période		Pièce justificative
				Date de début Date de fin	Nombre de mois ou d'années	
Assistant (e) formation	Entreprise X Paris	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les axes de formation à développer • Elaborer le plan de formation • Gérer administrativement les formations • Elaborer le budget • Suivre et évaluer les formations 	% n h/mois	Octobre 2012-Mai 2013	8 mois	

Durée totale de l'expérience professionnelle en lien avec les compétences de la formation que vous souhaitez intégrer :
en nombre d'années en nombre de mois.....

2. EXPERIENCES NON SALARIEES (bénévoles, associatives, électives ou autres)

Emploi occupé	Entreprise (ou autre structure)	Principales missions Activités Responsabilités exercées	Temps de travail	Période		Pièce justificative
				Date de début Date de fin	Nombre de mois ou d'années	

Durée totale de l'expérience professionnelle en lien avec les compétences de la formation que vous souhaitez intégrer :
en nombre d'années en nombre de mois.....

3. CV DETAILLE A JOINDRE AU DOSSIER (au maximum 2 pages)

VI – FORMATION INITIALE ET CONTINUE et EXPERIENCES EXTRA PROFESSIONNELLES

A l'aide de ce tableau, indiquez votre parcours de formation INITIALE et de formation CONTINUE. Commencez par les formations les plus récentes (ordre chronologique inversé).

1. FORMATION INITIALE (études)

Année	Intitulé de la formation	Établissement, Organisme fréquenté	Diplôme obtenu (oui/non)	Pièce justificative

2. FORMATION CONTINUE (formations suivies pendant votre carrière professionnelle)

Année	Organisme	Formation, séminaire, colloques	Durée (en heures, en jours)	Validation (attestation, certificat)	Pièce justificative

Stages réalisés dans le cadre de vos études ou missions à l'étranger (joignez les documents nécessaires en les numérotant (programmes, attestations de stages, rapports...)).

VII – PIÈCES A JOINDRE AU DOSSIER

- Le CV détaillé
- Une lettre de motivation (présentez votre projet en précisant les motivations qui vous font demander cette validation des acquis)
- Une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Justificatifs concernant votre formation initiale :
 - Copies des diplômes obtenus et relevés de notes en cas d'échec (les candidats titulaires d'un diplôme étranger doivent en fournir la traduction certifiée)
- Justificatifs concernant votre formation continue :
 - Attestations de formation pour les stages de formation continue et si possible les programmes de stages.
- Justificatifs concernant vos expériences professionnelles :
 - Attestations diverses concernant vos activités professionnelles (copie des contrats ou des attestations employeurs).
- Justificatifs concernant vos expériences extra-professionnelles :
 - Attestations diverses concernant vos activités associatives, bénévoles, sportives, culturelles, réalisations personnelles.
- Tout document permettant de justifier les éléments que vous présentez à l'appui de votre demande.

VIII – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

- l'exactitude des informations fournies
- avoir pris connaissance des articles 441-1 et 441-6 du code pénal cités ci-dessous.
- fournir tous les justificatifs nécessaires à l'examen du dossier

Fait à :

Le

Signature du candidat :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations.

"- constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (code pénal art.441-6)".

IX – INFORMATION À L'ATTENTION DES CANDIDATS CONCERNES PAR UNE DEMANDE DE VAPP

La Validation des acquis professionnels et personnels (VAPP) permet à une personne n'ayant pas les titres ou diplômes requis d'accéder à une formation en validant son expérience professionnelle, les formations suivies et ses acquis personnels (le Code de l'éducation et notamment les articles R613-38 à R613-50).

LES CONDITIONS :

- Être âgé de plus de 20 ans à la date prévue pour la reprise d'études.
- Pour les personnes non titulaires du baccalauréat, avoir interrompu sa formation initiale depuis au moins 2 ans.
- En cas d'échec à la formation suivie, intégrée grâce à la procédure de VAPP, attester de 3 ans d'interruption pour pouvoir candidater de nouveau.
- Justifier des acquis personnels et professionnels nécessaires pour suivre la formation visée.

X – DEPOT DU DOSSIER DE VAPP

Le dépôt du dossier de VAPP que vous venez de constituer se fait en même temps que le dépôt du dossier de candidature, en fonction de la modalité de candidature proposée :

1/ Si la candidature s'effectue sur la plateforme e-candidat, le dossier de VAPP doit être joint au dossier de candidature à créer en ligne sur cette application.

Pour connaître les calendriers de constitution du dossier de candidature et du dépôt simultané du dossier de VAPP vous devez consulter la page de la formation que vous souhaitez intégrer.

Les calendriers des candidatures varient selon les formations, elles débutent en **février 2023**.

Vérifiez, dans la rubrique "Consulter les formations" de l'application e-candidat que la formation à laquelle vous souhaitez vous inscrire est bien gérée par cette application. Si le message "Calendrier indisponible" s'affiche, il est bien prévu de gérer les candidatures sur cette application, mais les dates de campagne ne sont pas encore en ligne.

Vous pouvez consulter [les sites des composantes](#) de rattachement des formations pour connaître les calendriers précis des candidatures, certaines formations proposent plusieurs campagnes de candidature.

ATTENTION : le dossier de VAPP doit être présenté sous format pdf. Ce dossier et les pièces qui le constituent doivent être fusionnés et compressés afin de permettre l'intégration de l'ensemble à votre dossier de candidature. L'application gratuite « MERGE », disponible sur internet, vous permettra de réaliser cette opération.

2/ Si la formation que vous souhaitez intégrer n'est pas gérée par l'application e-candidat, vous devez vous adresser au secrétariat de la formation concernée pour connaître la procédure spécifique de dépôt de ce dossier de VAPP/candidature.

Les formations concernées par cette organisation sont :

- La première année de licence (via Parcoursup) :
[Consultez les sites web des composantes de rattachement des formations](#)
- La première année de BUT
Consulter le service dédié suivant l'IUT qui l'organise :
 - IUT1 : iut1.rea@univ-grenoble-alpes.fr
 - IUT2 : iut2-fca@univ-grenoble-alpes.fr
 - IUT de Valence : iutvalence-formationcontinue@univ-grenoble-alpes.fr
- La première année de master (M1) :
[Consultez les sites web des composantes de rattachement des formations](#)
- **Le PASS** (anciennement PACES) : fc-sante@univ-grenoble-alpes.fr
- Les formations organisées par Médiat Rhône-Alpes :
[Consultez le site web de Médiat](#)

Vous devez constituer un dossier spécifique regroupant à la fois votre demande de VAPP et votre candidature. Veuillez suivre la procédure spécifique présentée sur la page : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/orientation-insertion-stage-emploi/valider-ses-acquis/validation-des-acquis-personnels-et-professionnels-vapp/validation-des-acquis-personnels-et-professionnels-vapp--580099.kjsp>

Pour en savoir plus

La procédure de candidature à laquelle s'articule la VAPP est présentée sur la page internet de la formation concernée, que vous pouvez trouver sur le site de l'université : <https://www.univ-grenoble-alpes.fr/candidater-et-s-inscrire/>

Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez consulter la page internet présentant le dispositif de la VAPP :

<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/formation/orientation-insertion-stage-emploi/valider-ses-acquis/validation-des-acquis-personnels-et-professionnels-vapp/validation-des-acquis-personnels-et-professionnels-vapp--580099.kjsp>

ou contacter la Direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA)

Tél. : 04 57 04 11 90